

COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX PARCOURSUP
Rentrée universitaire 2022 / 2023

Vu le code de l'Éducation ;

Vu les dispositions de la Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) ;

Le Président de l'Université Le Havre Normandie arrête :

Article 1 : La commission d'examen des vœux Parcoursup de la L1 de Droit pour la rentrée universitaire 2021/2022, est présidée par

M. FLEURY LEGROS Pierre - Maître de conférences

Article 2 : la commission est composée des 2 autres membres suivants :

NOM, PRENOM	FONCTION
Mme FLEURY LEGROS Géraldine	Maître de Conférences
Mme GUÉNOLÉ Martine	Maître de Conférences

Article 3 : Les modalités et critères d'examens des candidatures, susceptibles d'être communiqués sur demande suite à la décision du Conseil constitutionnel du 03 avril 2020, sont les suivants :

L'évaluation des compétences s'appuiera sur une combinaison d'éléments, à savoir

- une moyenne des notes obtenues, en 1ère (trois trimestres) et en terminale (deux trimestres) dans les matières suivantes, si elles ont été suivies par le candidat : français, mathématique, philosophie, histoire-géographie, sciences économiques, sciences sociales et langues vivantes.
- le classement du candidat dans sa classe,
- les résultats obtenus au baccalauréat en français,
- les avis et appréciations portés sur la Fiche Avenir
- toute expérience pertinente indiquée dans l'onglet "Activités et centres d'intérêts" du candidat et dûment justifiée : séjours à l'étranger, investissement dans des projets locaux à visée internationale, engagement dans la vie sociale, associative ou culturelle, etc.

Pour les réorientations, les résultats du baccalauréat et des formations post-baccalauréat seront aussi considérés.

LE HAVRE, le 21/04/2022
Le Président de l'université
Pedro LAGES DOS SANTOS

